

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 7 décembre 2020

Le 1er décembre 2020, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 7 décembre 2020 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt, le 7 décembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Etaient présents :

Bernard WEILER Maire, Clément GOELDEL, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Marie CHAPPELLET, Stéphane JEANTY, Didier DE AMORIN, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Paul-Édouard LAROCHE, Julien RONDET.

Absents : Dimitri BOUVIER, Cécile DECARREAUX

Cécile Decarreaux ne siège pas ce soir au Conseil. Le Maire a reçu sa lettre de démission du Conseil Municipal. Cette démission doit maintenant être validée par la Préfecture.

Absents excusés : Paul-Édouard LAROCHE qui a donné pouvoir à Estelle COURTEIX
Gaëlle FLOCH qui a donné pouvoir à Didier DE AMORIN
Éric GIRARDIN qui a donné pouvoir à Bernard WEILER

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

63/2020 : Aménagement forestier de la forêt communale

64/2020 : Création de la régie communale d'avances et de recettes

65/2020 : Nomination du régisseur titulaire et du régisseur mandataire suppléant

66/2020 : Rénovation de la traversée de Montchenot

67/2020 : Autorisation au Maire à déposer un permis de construire pour la création des vestiaires et lieux de rangement pour les associations sportives

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter la délibération suivante :

68/2020: Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour travaux d'entretien de l'église.

Informations diverses :

- Travaux de l'Église
- Travaux ancienne Mairie
- Chemin de la Petite Barbarie
- C.C.A.S : Colis de fin d'année

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès verbal du 2 novembre 2020. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

63/2020 : Aménagement forestier de la forêt communale

Le Maire rappelle que l'ONF gère la forêt communale sur une surface de 170 ha. Mme Houpert nous a présenté un état sanitaire de notre forêt et un plan de gestion pour les 20 années à venir. Son exposé a permis de présenter les options retenues. Il s'agit d'un schéma directeur qui peut-être actualisé en fonction de différents paramètres, notamment les périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes, qui impactent l'évolution des espèces de notre massif forestier et donc le choix des essences à planter.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

64/2020 : Création de la régie communale d'avances et de recettes

Le principe de création d'une régie communale a été adoptée par le conseil. Les statuts sont en cours d'élaboration et devront être ensuite validés par le Trésor Public. M. Casabianca consulté sur le sujet ne peut que conseiller la création d'une telle régie.

Didier De Amarin prend la parole pour nous détailler les conditions d'utilisation de la régie, conditions qui seront très encadrées. Seuls le régisseur et son suppléant pourront effectuer les dépenses. La carte bancaire liée au compte de la régie sera nominative. Les achats seront plafonnés à 250 €, pour un maximum de 2 000 € par mois et concerneront des fournitures de bureau, petits matériels ou produits courants d'outillage et d'entretien, les équipements de nature bureautique ou informatique. La régie facilitera également l'encaissement de dons, de recettes de festivités ou de location de matériels.

Un régisseur et un mandataire suppléant doivent être nommés. Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et doit justifier tous les mouvements de dépenses et de recettes. Il devra prendre une assurance visant à couvrir le risque, une indemnité de 110 euros annuels lui sera versée en à cet effet.

La régie est créée indépendamment du conseil, pour une durée illimitée. Le régisseur devra démissionner lorsqu'il ne souhaitera plus exercer cette fonction.

Le Maire remercie M. Casabianca pour ses renseignements et son soutien.

Le conseil autorise la création de la régie communale d'avances et de recettes.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

65/2020 : Nomination du régisseur titulaire et du régisseur mandataire suppléant

Le maire propose la candidature de M. Didier de AMORIN au poste de régisseur et de M. Clément GOELDEL au poste de suppléant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

66/2020 : Rénovation de la traversée de Montchenot

Afin de mener à bien le projet de rénovation de la traversée de Montchenot, piloté par la mission UNESCO, le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à entreprendre toutes les démarches auprès des organismes concernés par l'enfouissement des réseaux : Département, CUGR, SIEM, Enedis, France Telecom.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

67/2020 : Autorisation au Maire à déposer un permis de construire pour la création des vestiaires et lieux de rangement pour les associations sportives

L'installation d'un local de stockage pour le matériel du CAVAM, d'un vestiaire pour le CAVAM et d'un club-house pour le Tennis-Club nécessite, en raison de la surface créée le long du bâtiment du Tennis Club existant, le dépôt d'un permis de construire.

Le conseil autorise le Maire à déposer le permis de construire auprès des services de l'Urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

68/2020: Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour travaux d'entretien de l'église.

Suite à l'entretien avec M. Goudeseune, conservateur régional adjoint des Monuments Historiques et avec M. Riocreux, ingénieur du Patrimoine, il est opportun de demander une subvention auprès de la DRAC pour les travaux de rénovation de toiture et les travaux de zinguerie du clocher. Ils pourront être subventionnés au titre de l'entretien des Bâtiments Historiques.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• Travaux de l'église :

Il est peu vraisemblable que malgré le dépôt du dossier de rénovation de notre église dans les délais impartis celui-ci soit retenu au titre de la DSIL 2020. C'est pourquoi nous avons demandé une

subvention pour les travaux de toiture au titre de l'entretien. La convention AMO avec la DRAC a été signée et nous attendons son retour de la préfecture de Région dans les prochains jours. L'étude sanitaire pourra alors démarrer et durera entre six mois et un an. Les appels d'offres seront ensuite lancés et les travaux pourront commencer. La convention avec la Fondation du Patrimoine est actée mais il nous semble prématuré de lancer l'appel aux donateurs et aux mécènes si les travaux tardent à se faire.

- Travaux ancienne Mairie :

Une visite des locaux a été organisée samedi dernier, pour permettre aux personnes intéressées de mieux visualiser les lieux. Il ressort que la majorité des personnes qui ont pour l'instant répondu à notre enquête souhaite une grande salle de réunion, un lieu de vie pour pouvoir se réunir, une bibliothèque-médiathèque et salle informatique un peu plus développée. La réhabilitation du rez-de-chaussée doit pouvoir permettre la création d'un espace modulable avoisinant les 100 m². Une réunion avec les représentants de la Communauté Urbaine du Grand Reims s'est tenue jeudi afin de présenter le projet et de travailler de concert car nos locaux accueillent la cantine, la bibliothèque et l'entrée de l'école.

Bien que notre projet soit compris par la CUGR, le maintien de la classe maternelle à Villers-Allerand a été évoqué. Nous avons alors appris que la carte scolaire allait être à nouveau à l'ordre du jour de la Communauté Urbaine et que la volonté était toujours de favoriser le regroupement scolaire. Nous avons rappelé notre profonde opposition et notre volonté affichée de garder notre école dans le village. Si nécessaire nous repartirons au combat pour nous faire entendre tant auprès des autorités académiques que du Grand Reims. Le président de la République suite à la crise que le pays a traversé l'an dernier a affirmé que la politique de cohésion des territoires permettrait une juste répartition en matière de développement et d'aménagement.

Gaëlle Floch précise par ailleurs que les bâtiments du groupe scolaire de Rilly-La-Montagne sont actuellement bien occupés. Si nos enfants de la maternelle devaient y être accueillis, cela supposerait des aménagements supplémentaires et donc un investissement financier de la part de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les possibilités de rénovation de ces bâtiments sont conditionnées par le maintien de l'école maternelle. Le projet ne serait pas le même.

Une réunion de la commission Urbanisme et Patrimoine est fixée au lundi 14 décembre à 19h.

- Chemin de la Petite Barbarie :

Les travaux devraient être terminés fin de semaine. L'engazonnement ne pourra avoir lieu qu'au printemps. Le résultat semble satisfaisant : le choix du tracé permettra de ralentir les voitures, les piétons et poussettes auront un lieu de passage privilégié et les eaux pluviales sont récupérées. Nous avons demandé aux riverains de soigner l'entretien de leurs haies et arbres afin de ne pas gêner le passage.

- C.C.A.S :

En raison des circonstances particulières due à la crise sanitaire, et comme aucune réunion ne peut se tenir, il semble opportun de faire un geste de la part de la commune pour les plus anciens. Le CCAS propose de faire un cadeau de type panier garni.

L'ensemble des conseillers est d'accord avec cette proposition. Les membres du C.C.A.S vont se concerter pour organiser les détails de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Un troisième container à verres est installé à côté de la station d'épuration, comme promis par la Communauté Urbaine.
- L'installation d'un vidéo-projecteur fixe dans la salle du conseil est programmée en fin d'année et une étude pour améliorer l'acoustique est en cours.
- La signature pour la donation de la parcelle 400 est reportée à mi janvier afin de respecter le délai de deux mois après publication de la délibération.
- La traditionnelle cérémonie des voeux ne pouvant avoir lieu dans les conditions habituelles, elle sera remplacée par une lettre distribuée dans tous les foyers de Villers-Allerand Montchenot dans laquelle le Maire, les adjoints et les conseillers présenteront leurs voeux à tous les habitants.
- La Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères va augmenter pour 2021. Les raisons (prévisibles pour certaines et conjoncturelles pour d'autres) devront être expliquées à tous et le rappel des bonnes pratiques en matière de tri, de compostage, d'apports en déchèterie devra être fait à cette occasion.
- Jardins participatifs : La parole est donnée à Gaëlle Floch. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les personnes intéressées. Il en ressort que certaines parcelles seront gérées de façon individuelle, d'autres dans un esprit partagé. Le tracé des jardins avance, un plan métré sera ensuite réalisé. Les parcelles seront ensuite travaillées pour pouvoir être mise en culture au printemps. Il reste à définir les statuts de l'association et un budget prévisionnel.
- Quentin Dubois, qui participe aux jardins participatifs, va proposer au Conseil différentes esquisses pour décorer les containers du Parc de la Fosse au pré.
- Une caméra de surveillance supplémentaire a été installée aux ateliers municipaux avec vue sur le parc sportif.
- Les illuminations et autres décorations de Noël ont été installées avec l'aide de bénévoles, que nous remercions. L'association La Récré les a finalisées avec les 160 pompons réalisés par les habitants. Des résidents d'ORPEA se sont joints à l'opération en réalisant des marionnettes, qui sont installées dans les arbres Place des déportés.
Merci à tous pour votre investissement.
La date du 16 Janvier est retenue pour le démontage des décorations.
- La boutique « Une Histoire de Fleurs », route nationale à Montchenot, devrait ouvrir samedi 12 décembre, sauf contretemps.
- Mr Lhermitte a de nouveau été contacté concernant la pergola du parc, il « promet » de revenir vers nous en février-mars 2021.
- Stéphane Jeanty propose une distribution collective du questionnaire relatif aux manifestations à destination de la population.

Date du prochain conseil : Lundi 11 janvier à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15